

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 septembre 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-09-259 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-260 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Concierge/congé de maladie
8. Salaire des animateurs lors de l'activité de camping

9. Soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville.
10. A) Avis de motion pour la construction d'un bâtiment et de divers équipements dans le parc Saint-Jean-Optimiste.
B) Offre de l'architecte et de l'ingénieur pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste.
11. a) Travaux de voirie/Subvention de Julie Boulet, ministre des Transports
b) Demande de soumission pour le pavage de certaines rues.
12. Site de neiges usées/Pluritec phase 2.
13. ACSIQ/demande une résolution d'appui afin de renverser la décision de la CSST quant au nombre de pompiers requis au moment de quitter la caserne à bord des véhicules d'intervention.
14. Offre de service des consultants MESAR Inc. pour la réalisation de plan et devis pour desservir en eau potable les propriétaires de chalets de la 4^{ème} avenue Lac Croche Sud.
15. Martin Pelletier demande d'ajouter un arrêt au coin des rues Masson et Dupont
16. Municipalité de Notre Dame de Montauban concernant l'école la Passerelle vs aide pédagogique.
17. Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie/résolution sur le chauffage au bois.
18. Tables de concertation abus auprès des aînés de la Mauricie Inc. /demande d'appui concernant des modifications à apporter au Supplément de revenu garanti (SRG).
19. Valérie Buist/demande de changement au règlement de zonage
20. MAMROT/inspection de nos ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales.
21. Demande d'aide financière /Opération Nez Rouge
22. Air Photo Inc. /offre de photos de Sainte-Thècle
23. Louise Trottier responsable de Viactive à Sainte-Thècle/demande la salle Aubin.
24. Appui à TGV NET
25. Formation de pompiers volontaires

26. Élection municipale/repas des officiers municipaux.
27. Emploi Québec/engagement d'une personne comme commis de bureau
28. OMH/Stationnement
29. Questions de l'assistance
30. Affaires nouvelles :
 - a) Maison des Jeunes
 - b) France Déry remerciement
 - c) Tournoi de golf pour Alex Genest
31. Ajournement ou levée de la séance

Rés. 2009-09-261 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2009

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 10 août 2009, tel que rédigé et incluant les corrections demandées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en août 2009

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Réception de divers outils promotionnels pour stimuler la participation des électeurs aux élections municipales qui se tiendront le 1^{er} novembre 2009.

Le MAMROT nous demande d'entrer les informations relatives aux trois grands moments de l'élection, soit la période de mise en candidature, la déclaration des élus sans opposition et les résultats du scrutin sur le formulaire de saisie électronique afin de rendre accessible à tous les citoyens et aux médias les informations relatives aux candidatures et aux résultats des élections.

Le MAMROT nous informe de la publication du *Plan stratégique 2009-2013* qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin dernier. Il est disponible au www.mamrot.gouv.qc.ca

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réception de onze exemplaires du Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries pour sensibiliser les citoyens à la problématique des cyanobactéries. (Annexe A voir dépliant pochette)

- **Ministère des Transports**

Réception d'un communiqué en date du 1er septembre 2009 indiquant qu'à la suite d'une évaluation de la capacité du pont enjambant la rivière des Envies, sur le chemin St-Joseph, à Sainte-Thècle, de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure seront en vigueur dès que la signalisation sera installée. Les limites maximales sont : 26 tonnes par camion porteur, 40 tonnes pour un semi-remorque et 54 tonnes pour un train routier.

Communiqué en date du 8 septembre, à 11h24 indiquant que des travaux de réfection de trottoirs sur la route 153 à Sainte-Thècle seront réalisés du 9 au 25 septembre 2009, entraînant la fermeture d'une voie sur deux de la route 153 entre les rue Masson et Lacordaire.

Communiqué en date du 8 septembre à 14h30 indiquant le report des travaux de réfection des trottoirs, car la fermeture d'une voie sur deux pourrait entraîner des problèmes de circulation avec la tenue du Festival Western de Saint-Tite.

Communiqué en date du 10 septembre indiquant que les travaux de réfection des trottoirs auront bel et bien lieu du 14 au 18 septembre, entraînant la fermeture d'une voie sur deux sur la route 153 entre les rues Masson et Lacordaire. La circulation se fera en alternance à l'aide de feux de circulation, et ce, de 8h à 17h, du lundi au jeudi et jusqu'à 12h le vendredi.

- **Association des chefs en sécurité incendie du Québec**

L'Association nous indique que des constats d'infraction pourront être envoyés aux propriétaires des véhicules en infraction détectés par les radars photo et les systèmes de surveillance aux feux rouges. Les véhicules d'urgence, dont font partie les véhicules de lutte contre l'incendie, ne sont pas exclus de cette mesure.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

À compter du 1er septembre 2009, CGER déterminera, dès la prise du besoin du client, si une formation spécifique sera dispensée aux opérateurs du véhicule et si des bris répétitifs ou des réparations fréquentes surviennent sur un véhicule lourd, un véhicule-outil ou un véhicule spécialisé, le CGER donnera une formation aux opérateurs concernés.

- **Curriculum vitae**

Claude Robitaille, 140 route Marcotte, recherche un emploi journalier.

- **Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle**

Réception d'une lettre de remerciements pour la contribution financière de la

municipalité dans les visites guidées de l'église pour l'été 2009.

- **Fédération québécoise des municipalités**

Réception du programme de formation automne 2009 pour les officiers municipaux en bâtiment et en environnement.

La FQM nous annonce que d'importantes modifications ont été apportées au programme du congrès de la FQM qui se tiendra sous le thème « Nos municipalités au cœur de la relance économique » les 24, 25 et 26 septembre prochain au Centre des Congrès de Québec. La nouvelle programmation nous est transmise.

- **Fondation Rues Principales**

Réception du bulletin du réseau « Rues principales », no 44 de l'été 2009 où l'on traite de la valorisation des quartiers centraux et des cœurs de village comme milieu de vie qui contribue grandement à l'atteinte réelle du développement durable.

- **Héma-Québec**

Héma-Québec nous informe que ce ne sont pas moins de 114 personnes qui ont fait don de leur sang lors de la dernière collecte qui s'est tenue à Sainte-Thècle.

- **Organisation Anti-Pauvreté de la Mauricie**

L'organisme désire renouveler son entente avec la municipalité pour le programme de travaux compensatoires.

- **PAL de Sainte-Thècle**

Réception du rapport de fin d'été de Jessica Guillemette, coordonnatrice du PAL 2009. (Annexe B)

- **RBC Banque Royale**

La RBC nous offre la possibilité pour ses clients de payer leurs taxes municipales directement par leur compte RBC.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMRM nous avise qu'à compter du 17 septembre, la collecte des matières recyclables se fera le jeudi, et ce, aux deux semaines.

- **Santé et Services sociaux du Québec**

Réceptions des recommandations du directeur national de santé publique sur les mesures

de santé publique à mettre en place pour les policiers et pompiers ainsi que pour les employeurs. Les principales mesures sont au niveau de l'hygiène respiratoire, du lavage fréquent des mains et des procédures habituelles de nettoyage et d'entretien ménager.

- **Télécommunications Xittel Inc.**

Xittel nous envoie un article du journal « Les Affaires » qui parle du programme d'Industrie Canada de 225 millions en soutien pour brancher les régions à la large bande, ainsi que de Télécommunications Xittel.

- **Tribunal administratif du Québec**

Réception d'une copie de la décision rendue par le Tribunal dans le dossier de Guy Trudel. Le Tribunal infirme la décision de la CPTAQ et autorise l'aliénation d'une superficie d'environ 9 hectares, en faveur de Guy Trudel, des parties des lots 68, 69, 70, 71 et 72 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle.

- **Union des municipalités du Québec**

L'UMQ nous indique que le MAMROT a publié les tarifs 2010 relativement à la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières. Les tarifs seront de 0,51\$ par tonne métrique, 0,97\$ par mètre cube et de 1,38\$ par mètre cube dans le cas de pierre de taille.

- **Ville de Saint-Hyacinthe**

Réception d'une invitation pour la formation « Le lotissement : une planification stratégique qui se dessine! » qui aura lieu le 19 septembre 2009 au Centre des arts Juliette-Lassonde.

Rés. 2009-09-262: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-263 Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2009 au montant de 242 211.42 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 août 2009 est remis aux membres du conseil ainsi

qu'un estimé au 31 décembre 2009.

Questions de l'assistance

Léonce Plamondon dit au conseil que la municipalité de Sainte-Thècle a dépensé plus de 7 000.00 \$ par jour durant le mois de juillet 2009

Jean Roy demande si le conseil municipal a un plan d'action concernant les algues bleu-vert dans le lac Croche. Le plan d'action est de vérifier les fosses septiques, demander aux propriétaires de ne plus tondre le bord du lac et de planter des arbustes.

Mme. St-Arneault dit que des arbres ont été coupés sur le terrain en face à son chalet et de vérifier si la personne qui a effectué ces travaux avait un permis.

Louise Verreault demande de vérifier les affluents du lac Croche pour ne pas qu'ils contaminent le lac et elle dit que le traitement de surface qui a été mis sur le chemin Saint-Michel Nord est une source de pollution ainsi que les fosses septiques non-conforme. Elle dit aussi que sur le site du MDDEP, il y a des outils pour la protection des lacs.

Bertin Cloutier dit sur le bord d'un lac, les arbres empêchent l'eau de réchauffer et les petits arbustes détruisent les phosphates.

Robert Guindon dit qu'il avait avisé la municipalité l'hiver dernier qu'un propriétaire coupait des arbres sur le bord du lac Croche. Il dit que des agriculteurs épandent des engrais et autres près du lac et de ses affluents.

Daniel Allard dit que l'UPA avec la SAMBBA a fait reboiser et d'autres travaux en fonction des prescriptions sur les abords de la rivière des Envies.

Marthe St-Arneault demande de faire un programme de protection des lacs en collaboration avec le MDDEP.

Rés. 2009-09-264 : Concierge/congé de maladie

CONSIDÉRANT que Madame Louise Dumas, concierge est en congé de maladie depuis le 10 février 2009 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jacques Ricard remplace madame Dumas pour la partie de travail du soir depuis cette date ;

CONSIDÉRANT que personne ne remplace madame Dumas pour la partie de travail de l'avant-midi ;

CONSIDÉRANT que les locations de salle augmente à l'automne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engagera un employé occasionnel pour remplacer Louis Dumas, concierge, si son congé de maladie se poursuit au delà du 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-265 : Salaire des animateurs lors de l'activité de camping

CONSIDÉRANT que les animateurs de l'animation sur les parcs ont été campés au Domaine Lac et Forêt, le 9 juillet 2009 avec les enfants inscrits au service d'animation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que par les années passées les animateurs étaient payés jusqu'à 22h le soir et ils recommençaient à être payé à compter de 7h le lendemain matin pour l'activité de camping ;

CONSIDÉRANT que les animateurs de cette année désirent être payés pour toutes les heures passées au camping ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle applique la politique des années passées et ne paye pas pour les animateurs du service d'animation entre 22h et 7h le matin pour l'activité de camping.

France Déry, conseillère, et Tommy Plamondon, conseiller, se prononce contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2009-09-266 : Soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été invités pour effectuer la réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville soit : Les Constructions François Groleau Inc, Toitures Brouillard et Lévesque (1998) Inc. et Les Construction Éric Lefebvre Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre soit Toitures Brouillard et Lévesque (1998) Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde le contrat de réfection du partie de la toiture de l'Hôtel de Ville à Toitures Brouillard et Lévesques (1998) Inc. pour les dimensions suivantes :

Partie 1 : 6944 pc au coût de 34 088.25 taxes incluses

Partie 2 : 4032 pc au coût de 20 994.75 taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour la construction d'un bâtiment et de divers équipements dans le parc Saint-Jean-Optimiste à une séance ultérieure.

Offre de l'architecte et de l'ingénieur pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste

Le conseil trouve exagérée l'offre des Consultants MESAR pour les plans et devis afin de construire une bâtisse au Parc Saint-Jean-Optimiste et leur demande de réviser leur offre de service. Le conseil demande aussi à l'architecte de Régis Côté et Associés de fournir un estimé budgétaire plus réaliste pour la construction de ce bâtiment.

Rés. 2009-09-267 : Travaux de voirie/subvention de Julie Boulet, ministre des Transports

CONSIDÉRANT l'aide financière de 65 000 \$ accordé par Julie Boulet, ministre des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière est octroyée pour l'asphaltage des rues Veillette, Masson et de l'Anse, l'amélioration de la rue Bédard et la réparation des ponceaux du chemin Saint-Michel Sud et Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à exécuter les travaux de voirie décrit dans la résolution 2009-05-155 et au montant de 76 849.00\$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-268 : Demande de soumission pour le pavage de certaines rues

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions pour des travaux d'asphaltage dans les rues Veillette, Masson, de l'Anse, Bédard et le chemin Saint-Michel Sud et Nord aux entrepreneurs suivants : Lebel Asphalte, DJL construction, et Pavage Portneuf.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-269 : Site de neiges usées/Pluritec phase 2

CONSIDÉRANT que Sylvain Bérubé, ingénieur de la firme Pluritec a terminé à phase 1 pour l'aménagement de site de neiges usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme Pluritec pour compléter la phase 2 de l'aménagement du site de neiges usées soit les plans des travaux avec devis technique au plan, demande d'autorisation au MDDEP et demande d'aliénation à la CPTAQ au coût de 11 500,00 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-270 : ACSIQ/Demande d'appui afin de renverser la décision de la CSST quant au nombre de pompiers requis au moment de quitter la caserne à bord des véhicules d'intervention

Attendu que les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

Attendu que l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la Loi sur la sécurité incendie qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

Attendu que le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une Loi sur la sécurité incendie et un règlement qui encadre la formation des pompiers;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Attendu que l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie institue l'École nationale des pompiers du Québec;

Attendu que les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

Attendu que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la

pièce maîtresse de cette loi;

- Attendu que les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;
- Attendu que les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;
- Attendu que lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;
- Attendu que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;
- Attendu que ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 90 ont été déposés et seulement 47 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;
- Attendu que sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA¹ 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST², soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas quatre pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;
- Attendu que l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;
- Attendu que les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis qui sont différentes de celles utilisées au Québec;
- Attendu que les normes NFPA doivent servir de guide et doivent être adaptées aux réalités locales;
- Attendu que la norme NFPA 1500 est la norme guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

- Attendu que la norme NFPA 1720 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;
- Attendu que quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;
- Attendu que les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;
- Attendu que la norme NFPA 1710 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de quatre pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;
- Attendu que la CSST³, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- Attendu que le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;
- Attendu que la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;
- Attendu que certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;
- Attendu que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;
- Attendu que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;
- Attendu qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus

l'immunité de poursuite;

En Conséquence, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

Demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie;

Demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie;

Demande au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures;

Que cette résolution soit transmise immédiatement au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

D'appuyer les démarches des associations municipales dans ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de service des Consultants MESAR Inc. pour la réalisation de plan et devis pour desservir en eau potable les propriétaires de chalets de la 4^{ème} avenue Lac Croche Sud

Le conseil trouve l'offre des Consultants MESAR Inc. trop onéreuse soit un montant de 15 450.00 \$ pour la confection des plans et devis pour la construction d'un réseau d'aqueduc sur la 4^{ème} avenue Lac Croche Sud et leur demande de réviser leur prix pour l'assemblée du 1er octobre 2009.

Demande de Martin Pelletier d'ajouter un arrêt au coin des rues Masson et Dupont

Le conseil demandera à la Sûreté du Québec de venir faire de la patrouille à cette intersection et aussi de vérifier la vitesse des véhicules.

RÉS. 2009-09-271 APPUI À L'ÉCOLE LA PASSERELLE VS AIDE PÉDAGOGIQUE

Considérant que l'école de la Passerelle est située dans un milieu rural et défavorisé (côte 10) et qu'il convient de répondre adéquatement aux besoins spécifiques d'un tel milieu;

Considérant que les deux classes de l'école seront composées, pour l'année scolaire 2009-2010 de **trois niveaux d'étude**;

Considérant que les groupes sont formés de cycles qui se chevauchent;

Considérant que l'écart entre les différents savoirs essentiels inscrits au programme pour chacun des niveaux est très grand d'un cycle à l'autre;

Considérant que le nombre d'heures attribuées à chaque matière dans la grille-matière diffère selon les cycles;

Considérant que plusieurs élèves ont des besoins particuliers (3 élèves dysphasiques, 1 élève TDAH, 1 élève dyslexique);

Considérant que les enseignantes veulent offrir un enseignement de qualité à tous les élèves et que chacun doit bénéficier d'une chance égale de réussite;

Considérant qu'un nombre restreint d'élèves ne diminue pas la tâche de préparation de l'enseignante pour chacun des niveaux;

Considérant que la gestion et l'organisation des situations d'apprentissage dans une classe à triple niveau demandent beaucoup de rigueur et un effort de logistique considérable;

Considérant que les élèves du premier cycle sont peu autonomes dans leur travail;

Il est donc proposé par le conseiller André Beaudoin, appuyé par le conseiller Jacques Tessier et résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie les démarches entreprises par le conseil d'établissement de l'école institutionnelle de la Passerelle, le Sablon D'Or et Masson dans leur demande d'aide en support pédagogique soumise à Madame Maryse Demers et Madame Danielle Bolduc, respectivement directrice des Services de l'enseignement et présidente de la CSÉ, en soutien à l'enseignement d'une classe multi-niveaux à l'école de la Passerelle à Notre Dame de Montauban pour l'année scolaire 2009-2010.

France Déry, conseillère, et Daniel Allard, conseiller se prononce contre cette résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 2009-09-272 : Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie/résolution sur le remplacement des poêles à bois non performants

CONSIDÉRANT que des municipalités adoptent des règlements interdisant l'installation de nouveaux foyers et poêles à bois sur leur territoire afin d'améliorer la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT que ces règlements permettent aux citoyens de conserver des poêles inefficaces, ce qui ne règle pas le problème de pollution sur les territoires concernés;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le marché des appareils de chauffage au bois performants au niveau environnemental;

CONSIDÉRANT l'importance du marché du bois de chauffage pour les producteurs de la forêt privée (revenus annuels de plusieurs dizaines de milliers de dollars) et l'importante perte de revenus auxquels ils doivent faire face à cause de la crise qui affecte le secteur forestier;

CONSIDÉRANT la volonté politique des gouvernements de favoriser une plus grande utilisation du bois, notamment dans le secteur de l'énergie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande;

Aux gouvernements provincial et fédérale ;

de mettre en place un programme favorisant le remplacement de poêles et foyers à bois non performants par des appareils de chauffage au bois de nouvelle génération.

Au gouvernement du Québec;

d'adopter une norme provinciale sur les appareils de chauffage au bois afin d'éviter la prolifération de règlements municipaux différents.

appuie cette demande et travaillera avec les gouvernements pour remplacer les appareils de chauffage au bois non performants par des systèmes performants existant sur le marché;

advenant la mise en place de règlements sur cette question, de permettre l'installation de systèmes de chauffage aux bois performants dans les constructions neuves ou existantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-273 : Tables de concertation abus auprès des aînés de la Mauricie Inc. /demande d'appui concernant des modifications à apporter au Supplément de revenu Garanti (SRG)

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de personnes âgées, par manque d'information ou à cause de complications administratives, ne s'inscrivent pas au Supplément de revenu garanti (SRG) et demeurent ainsi privées d'un revenu additionnel et essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées ayant droit au SRG ne peuvent recevoir une pleine rétroactivité ;

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de personnes âgées vivant seules n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Parlement d'apporter les modifications suivantes au Supplément de revenu garanti :

- 1.- Qu'une inscription automatique se fasse lors de la première demande de la Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) ;
- 2.- Qu'une pleine rétroactivité soit accordée à toute personne ayant droit au SRG et qui en aurait été privée depuis l'adoption de la loi sur le Supplément de revenu aux personnes âgées (c.202) en 1971 ;
- 3.- Qu'une augmentation de 100 \$ par mois soit accordée à toute personne y ayant droit ;
- 4.- Qu'une période de compassion de 6 mois soit allouée au conjoint survivant, afin de l'aider à réorganiser son quotidien en tant que personne seule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-274 : Valérie Buist et Sébastien Vincelette /demande de changement au règlement de zonage

CONSIDÉRANT que Valérie Buist et Sébastien Vincelette ont acheté une propriété au 2500 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que la demande de Valérie Buist et Sébastien Vincelette d'installer d'une savonnerie artisanale dans un bâtiment secondaire au 2500 chemin Saint-Michel Nord et qu'actuellement notre règlement de zonage ne permet pas d'atelier artisanal à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle sera révisé en profondeur au début de l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT que lors de la révision du règlement de zonage de nouvelles zones seront créées pour permettre l'implantation d'atelier artisanal dans divers chemins de la municipalité dont le chemin Saint-Michel Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise temporairement, soit jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme, Valérie Buist et Sébastien Vincelette à installer une savonnerie artisanale dans un bâtiment secondaire de leur propriété du 2500 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MAMROT/inspection de nos ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales

La Municipalité a reçu des recommandations de Monsieur Alain Bouchard, technicien, du MAMROT concernant le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales. Le conseil municipal a pris bonne note de ces recommandations et essaiera dans la mesure du possible d'y répondre adéquatement.

Rés. 2009-09-275 : Demande d'aide financière/Opération Nez Rouge

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Opération Nez Rouge pour financer leurs activités de raccompagnements au cours du mois de décembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100\$ à Opération Nez Rouge pour l'année 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-276 : Air Photo Inc. /offre de photos de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Air Photo Inc. a pris des photos de Sainte-Thècle en avion et les offres à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète deux photos laminées de 16 X 24 avec passe-partout de la compagnie Air Photo Inc. au prix de 350.00 \$ chacune plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-277 : Louise Trottier responsable de Viactive à Sainte-Thècle/demande la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande de Viactive de Sainte-Thècle afin de pouvoir disposer gratuitement de la salle Aubin pour une formation en activités physiques pour les personnes de 50 ans et plus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à compter du 28 septembre 2009 jusqu'à la fin avril 2010 à raison d'une heure par semaine soit les lundis de 9h30 à 10h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-278 : Résolution visant à appuyer TGV Net dans ses demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales,des Régions et de l'Occupation

du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées »

CONSIDÉRANT que TGV Net a vu le jour grâce à l'apport financier majeur de la CRÉ de la Mauricie, des SADC et des CLD de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que TGV Net est un organisme à but non lucratif qui a comme principal mandat d'accélérer et d'étendre les services Internet à large bande dans les zones qui ne bénéficient pas d'un tel service (territoires orphelins);

CONSIDÉRANT que la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a lancé un tout nouveau programme financier: Communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière qui seront déposées par TGV Net devront être accompagnées d'un appui de la CRÉ de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, TGV Net a démontré sa crédibilité puisque l'organisme a été cité comme modèle innovant par le Groupe de travail sur les communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer TGV Net dans ses efforts visant à étendre la disponibilité de service Internet de qualité dans les communautés rurales et non desservies par les grands fournisseurs Internet privés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Daniel Allard, appuyé par France Déry, de soutenir TGV Net, ou ses partenaires associés, dans ses demandes d'aide financière, et ce, pour les projets suivants :

LA TUQUE SHAWINIGAN MRC MÉKINAC

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Parent | Saint-Gérard-des-Laurentides, |
| Lac-des-Piles | Saint-Séverin |
| Lac Édouard | |
| Saint-Jean-des-Piles, | Lac Trottier |
| La Bostonnais | Saint-Jean-des-Piles, rang des |
| Oliviers | |
| Saint-Thècle | Lac Clair Lac Castor, Hérouxville |
| Lac à Beauce Hérouxville, chemins | Notre-Dame-de-Montauban |
| Trois-Rives, bord Saint-Maurice | Saint-Adelphe |
| Lac-aux-Sables | Saint-Rock-de-Mékinac |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2009-09-279 : Formation de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies désirent envoyer quatre

pompiers à la formation d'officier non-urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'envoi de André Beaudoin, Stéphane Magnan, Dany Dionne et David Plamondon à la formation d'officier non-urbain pour un total de 90 heures de formation au coût de 1 050 \$ chacun. Ils seront compensés pour cette formation des montants prévus. Leur frais de déplacement et de séjour seront remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-280 : Élection municipale/repas de officiers municipaux

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne paie pas les repas (dîner et souper) des officiers municipaux qui travailleront à l'élection municipale de 2009 de la Municipalité de Sainte-Thècle.

France Déry, conseillère se prononce contre cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-281 : Emploi Québec/engagement d'une personne comme commis de bureau

CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier d'une subvention salariale de 9.00\$ plus les bénéfices marginaux du Gouvernement du Québec pour l'engagement d'une personne comme commis de bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Madame Mélanie Prince du 700, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle comme commis de bureau pour la durée de la subvention salariale soit 30 semaines et son salaire sera de 12.00\$ l'heure pour une semaine de 35 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-282 : OMH/stationnement

CONSIDÉRANT que l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Thècle désire agrandir son stationnement au 763, rue Saint-Jacques Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Thècle demande à la Municipalité de Sainte-Thècle d'effectuer les travaux d'agrandissement de leur stationnement en régie ;

CONSIDÉRANT que l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Thècle paiera les coûts afférents à ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'effectuer pour l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Thècle les travaux d'agrandissement de leur stationnement conditionnellement à ce que l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Thècle s'engage à rembourser à la municipalité le coût réel de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Louis Germain dit à André Beaudoin qu'il doit séparer son poste de chef pompier de celui de conseiller. Il parle aussi de subvention possible pour d'Emploi Québec pour surveiller les parcs.

Bertin Cloutier dit qu'un conseiller doit défendre les intérêts de la municipalité et non l'organisme dont il est membre.

Léonce Plamondon dit que l'école qui était au coin des rues Masson et Dupont est fermée depuis 55 ans et qu'il y avait moins de trafic à cette époque.

Roger Bacon dit qu'un arrêt obligatoire au coin des rues Masson et Dupont ferait ralentir de trafic.

Martin Pelletier réitère sa demande de mettre un arrêt obligatoire au coin des rues Masson et Dupont ou de trouver un moyen de faire ralentir le trafic dans ce secteur.

Yves Germain dit qu'il y a des abus sur la vitesse dans la rue Masson.

Yves Cossette dit de faire venir la Sûreté du Québec afin qu'il fasse de la surveillance au coin des rues Masson et Dupont.

Michel Rheault et Robert Guindon demande un compte rendu de la gestion du débarcadère du lac Croche.

Affaires nouvelles

Maison des Jeunes :

France Déry, conseillère, demande si la municipalité peut payer un animateur à la maison des jeunes du lundi au jeudi de 6h à 9h afin de faire des activités pour les jeunes et aussi de l'aide au devoir. Le conseil demande de faire un sondage pour savoir si l'ouverture de la maison des jeunes durant la semaine est nécessaire.

Remerciement :

France Déry, conseillère, informe l'assistance qu'elle quitte la vie politique et qu'elle ne représentera pas à l'élection du 1^{er} novembre 2009. Elle remercie la population, les membres du conseil et les employés municipaux pour leur appui et leur soutien.

Rés. 2009-09-283 : Invitation au tournoi de golf bénéfice pour Alex Genest

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie un représentant du conseil municipal au 7^{ème} tournoi de golf bénéfice pour Alex Genest, athlète du Lac-aux-Sables. Le coût de participation est 60.00\$ et sera payé par la municipalité au représentant municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-09-284: Levée de la séance

À 21 h 23, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

Maire